

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION - PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES

TYPE DE DEMANDE	FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION	PIECE D'IDENTITE DU OU DES TITULAIRES ET KBIS STE	JUSTIFICATIF DE DOMICILE	ANCIEN CERTIFICAT IMMAT.	CONTRÔLE TECHNIQUE POUR VEHICULE DE PLUS DE 4 ANS	LIVRET DE FAMILLE ET / OU ACTE DE MARIAGE	ACTE DE CESSION OU FACTURE	RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACHAT	CERTIFICAT DE CONFORMITE EUROPEEN CONSTRUCTEUR	CERTIFICAT DES DOUANES (hors CE) ou QUITUS FISCAL (CE)	MANDAT DE LA SOCIETE DE CREDIT OU LEASING	DECLARATION DE PERTE OU DE VOL	PROCURATION ORIGINALE
Changement de domicile *	X	X	X	X ^G									X ^F
Changement de domicile sur véhicule de location *	X	X	X	X							X		X ^F
Changement d'état matrimonial *	X	X	X	X		X							X ^F
Changement de propriétaire ** (particulier à particulier)	X	X	X	X	X ^C		X ^D						X ^F
Changement de propriétaire ** (professionnel à particulier)	X	X	X	X	X ^C		X ^D	X					X ^F
Immatriculation d'un véhicule neuf **	X	X	X				X ^D		X				X ^F
Immatriculation d'un véhicule neuf ** (achat en location)	X	X	X				X ^D		X		X		X ^F
Immatriculation d'un véhicule neuf * (achat à l'étranger)	X	X	X				X ^E		X	X			X ^F
Immatriculation d'un véhicule d'occasion étranger * (particulier à particulier)	X	X	X	X	X ^H		X ^E		X	X			X ^F
Immatriculation d'un véhicule d'occasion étranger * (professionnel à particulier)	X	X	X	X	X ^H		X ^E		X	X			X ^F
Duplicata sollicité par le même propriétaire *	X	X	X		X ^C							X	X ^F
Duplicata sollicité par le même propriétaire * (société de crédit)	X	X	X		X ^C						X	X	X ^F
Succession revente à un tiers * ^A (cession du ou des héritiers)	X	X	X	X	X ^C		X ^D						X ^F
Succession reprise par un héritier * ^B (Cession du ou des autres héritiers)	X	X	X	X	X ^C		X ^D						X ^F
Véhicule neuf pour l'exportation * (professionnel à particulier)	X	X					X ^D						X ^F

A : Produire le certificat d'hérédité ou acte notarié

B : Si l'héritier repreneur est le conjoint marital : joindre le certificat d'hérédité, le contrôle technique en cours de validité et l'acte de cession des autres héritiers

C : Les véhicules de plus de 4 ans soumis au contrôle technique : pour un duplicata ou une cession entre héritiers, ce contrôle doit être en cours de validité, pour les autres transactions, preuve d'un contrôle technique de moins de 6 mois au jour de la demande d'immatriculation ou de moins de 2 mois si une contre-visite a été prescrite

D : Déclaration de cession

E : Facture réglementaire si le vendeur est une personne morale ou déclaration de cession si le vendeur est un particulier

F : Dépôt d'un dossier complété et signé par le demandeur : autorisé par une personne mandatée par le demandeur, munie d'une procuration et de sa pièce d'identité

G : Si le véhicule est immatriculé sous l'ancien format (plaques avec chiffres - lettres - N° du département, ex 123 ABC 59)

H : Les véhicules de plus de 4 ans soumis au contrôle technique : preuve d'un contrôle technique réalisé en France - ou à défaut dans l'Union européenne si le véhicule y était précédemment immatriculé – depuis moins de 6 mois (2 mois si une contre visite a été prescrite)



* dossier à déposer à la préfecture ou sous préfecture de votre choix

** dossier à déposer auprès d'un professionnel habilité de votre choix, ou à la préfecture ou sous préfecture de votre choix